

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
**ARRETE MUNICIPAL N° 251118AR250CB**

-----

**Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de la Cour à HONDSCHOOTE**

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Mme Murielle BOSQ, de réglementer le stationnement Rue de la Cour afin de faciliter un déménagement,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRETE**

**Article 1°** : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 places de stationnement les samedi 22 et dimanche 23 novembre 2025 face au n°3 rue de la Cour à Hondschoote.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme Murielle BOSQ, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 18 novembre 2025

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

